

**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

**DÉPARTEMENT
DE HAUTE-LOIRE**

Nombre Membres

En exercice : **23**

Présents :

13 Titulaires

0 Suppléant

Pouvoirs :

2

Votants :

15 Pour

0 Contre

0 Abstention

Date de la convocation :
17 septembre 2025

Délibération n°
2025.09.36

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL SYNDICAL DU SYMPTTOM A
MONISTROL/LOIRE**

Séance du 24 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le vingt-quatre septembre

A 17h30, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Monistrol/Loire sous la présidence de Monsieur Jean-Paul LYONNET Président,

Présents : Yves BRAYE, Philippe GESSEN, Jean-Paul LYONNET, Eric DUBOUCHET, Daniel FAVIER, Jean-Pierre SABATIER, André DEFAY, David SALQUE-PRADIER, Frédéric GIRODET, Elisabeth ROYON, Jean-Luc BORIE, Frédéric GIMBERT, Gilles KACZMAREC.

Absents représentés et ont donné pouvoirs :
Bernard SOUVIGNET a donné pouvoir à André DEFAY.
Jean-Paul NICOLAS a donné pouvoir à Jean-Luc BORIE.

Absent : Joël DESSALCES, Didier PINOT, Denis THOUMY, Michel CHAPUIS, Didier DANTONY, Laurent DUPLOMB, Philippe JOUJON, Roland LONJON.

CONVENTION DE PRESTATION DE TRI DES ENCOMBRANTS DE DECHETTERIE

MJ Valorisation assure la prestation de transport des bennes encombrants des déchetteries à l'ISDND de Monistrol/Loire.

Cette société a construit une infrastructure de réception et de tri des déchets à quelques centaines de mètres de l'ISDND de Perpezoux.

Elle propose de réaliser un essai de tri des encombrants de la déchetterie de Monistrol/Loire pendant 3 mois estimant qu'elle extrairait à minima 10 % de déchets valorisables (avec fourniture d'un rapport mensuel sur le détail des quantité entrée, trié et sorties). Cette prestation serait facturée 18 €HT/tonne (un peu plus de 10 % du prix d'enfouissement). Les tonnages à trier sont de 100 tonnes environ.

Le gain pour le SYMPTTOM serait donc de réduire la quantité de déchets enfouis et les frais occasionnés (à 10 % léger surcout de 0.20 € par tonne transporté, bénéficiaire au-delà).

Si le bilan s'avère favorable au SYMPTTOM au bout des 3 mois la convention pourrait être reconduite. A terme, les encombrants des autres déchetteries pourraient être concernés.

Le Président propose d'approuver la convention de prestation proposée avec la société MJ Valorisation.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré,

- **AUTORISE à l'unanimité** le Président à signer la convention de prestation de tri des encombrants de la déchetterie de Monistrol/Loire avec la société MJ Valorisation d'une durée de 3 mois renouvelable et **CHARGE** le Président de son exécution.
- **DONNE TOUS POUVOIRS** à Monsieur le Président pour engager toutes les démarches, à prendre toutes décisions et à signer tous documents nécessaires, pour assurer l'exécution des présentes dispositions.

POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE

Le Président



Jean-Paul LYONNET